

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BOUHELIER - Mme BERNARD - M. PERRON - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVELLEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD

Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET**DE LA DELIBERATION****Conservatoire à rayonnement régional de Dijon – Tarification – Modification à compter de l'année scolaire 2007-2008**

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 mai 2004, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs applicables, à compter de l'année scolaire 2004-2005, aux élèves du Conservatoire National de Région ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre.

Ces tarifs concernent :

– l'inscription au Conservatoire à titre personnel comportant :

- un droit d'inscription payable par tous les élèves quels que soient leur domicile et la classe fréquentée,
- un droit de scolarité, payable seulement par les élèves des classes traditionnelles, modulable en fonction du quotient familial,

- le cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne,
- la location d'instruments.

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter ces tarifs d'environ 2%.

Il vous est proposé de procéder à une nouvelle majoration des tarifs, à compter de l'année scolaire 2007-2008, d'environ 2 %, dans les conditions suivantes.

- Droit d'inscription : 41,60 € au lieu de 40,80 €.
- Droit de scolarité :

Quotient	Élève dijonnais		Élève non dijonnais	
	Tarifs 2006-2007	Tarifs 2007-2008	Tarifs 2006-2007	Tarifs 2007-2008
< 200	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
201 à 400	20,40 €	20,80 €	81,60 €	83,20 €
401 à 600	30,60 €	31,20 €	102,00 €	104,00 €
601 à 800	36,20 €	36,90 €	113,20 €	115,40 €
801 à 1000	45,90 €	46,80 €	132,60 €	135,20 €
1001 à 1200	76,50 €	78,00 €	153,00 €	156,00 €
> 1200	91,80 €	93,60 €	163,20 €	166,40 €

- Cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne : 78,50 € au lieu de 77 €.
- Location d'instruments :
 - . élève dijonnais : 52 € au lieu de 51 € pour l'année scolaire,
 - . élève non dijonnais : 104 € au lieu de 102 € pour l'année scolaire.

Les modalités de mise en oeuvre de ces tarifs resteraient conformes aux dispositions prévues par la délibération du 10 mai 2004.

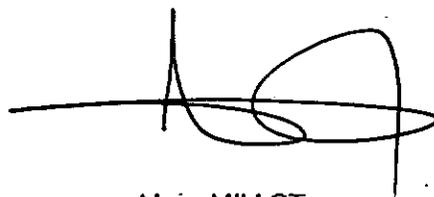
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. adopter les tarifs à appliquer aux élèves du Conservatoire à rayonnement régional de Dijon, à compter de l'année scolaire 2007-2008, dans les conditions proposées ;
2. m'autoriser à signer toute acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

